

COMMENT BÉNÉFICIER DU FRAPPE ?

Télécharger le formulaire de demande
d'accompagnement FRAPPE sur :

www.hautsdefrance.fr

La Région Hauts-de-France vous proposera ensuite
un entretien pour évaluer l'adéquation de votre projet
avec le programme européen envisagé.

Contact :

Direction Europe
Région Hauts-de-France
Tél. : 03 74 27 40 62
frappe@hautsdefrance.fr



Fête de l'Anim des Rencontres Audiovisuelles à Lille :
l'Europe agit pour la culture avec le programme Europe Creative

Retrouvons-nous sur :



regionhautsdefrance



@hautsdefrance



region_hautsdefrance



regionhdf



151, avenue du Président Hoover - 59555 LILLE CEDEX
Accès métro : Lille Grand Palais - Tél. : 33+(0)3 74 27 00 00 - Fax 33+(0)3 74 27 00 05
hautsdefrance.fr



Osez les projets européens !

avec la Région Hauts-de-France

La Région vous accompagne
pour monter des projets européens

Entrer dans la logique des programmes européens ne s'improvise pas. La sélection des projets est exigeante. Grâce au Fonds Régional d'Aide aux Porteurs de Projets Européens (FRAPPE), la Région Hauts-de-France vous aide à consolider et à monter vos projets pour qu'ils bénéficient d'un financement européen !

L'AIDE RÉGIONALE AU MONTAGE DE PROJET EUROPEEN : LE FRAPPE



Projet d'éco quartier sur le site de Fives Cail Babcock à Lille : l'Europe agit pour l'innovation urbaine avec le programme Actions Innovatrices Urbaines

Avec le FRAPPE, la Région Hauts-de-France propose des journées d'accompagnement avec des consultants spécialisés, afin d'aider les acteurs du territoire à monter leurs projets pour

obtenir des financements européens. En effet, ce dispositif permet d'intervenir durant toute la vie du projet : en amont du montage de projet afin de consolider l'idée du porteur de projet, jusqu'à sa soumission auprès des instances européennes.

Les missions des consultants peuvent se décliner sous plusieurs formes, à savoir :

- la définition du projet
- la recherche de partenaires européens
- la méthodologie de projet
- l'aide à l'écriture du formulaire de candidature
- la définition des différentes étapes du projet
- la définition de la maquette financière
- la relecture du projet
- la compréhension des procédures de soumission des dossiers...

A QUI S'ADRESSE LE FRAPPE ?

Il s'adresse aux collectivités locales infra-départementales, aux organismes publics et parapublics, aux associations, aux groupements d'entreprises, aux chambres consulaires ou syndicales qui se situent en Hauts-de-France.

POUR QUELS PROGRAMMES EUROPÉENS ?



Réserve naturelle de l'étang Saint-Ladre à Boves : l'Europe agit pour l'environnement avec le programme LIFE +

Le FRAPPE accompagne les projets européens relevant des programmes sectoriels suivants :

- La recherche et l'innovation avec le programme Horizon 2020
- La compétitivité des entreprises et des PME avec le programme COSME
- L'environnement avec le programme Life +
- L'éducation et la formation avec le programme ERASMUS PLUS Jeunesse et Sport
- La culture et l'audiovisuel avec le programme Europe Creative
- Le transport et la logistique avec le programme RTE-T (Réseau Transeuropéen de Transport)

Et bien d'autres programmes européens ...

Le FRAPPE cible également les projets ou les activités en lien avec :

- la coopération transnationale avec le programme Interreg Europe Nord-Ouest qui cofinance des projets avec 8 pays (Belgique, France, Allemagne, Irlande, Luxembourg, Pays-Bas, Suisse, Royaume-Uni)
- la coopération interrégionale avec le programme Interreg Europe qui permet des projets et échanges d'expériences avec tous les pays de l'Union européenne, plus la Norvège et la Suisse.

** Les projets de coopération transfrontalière ne sont pas concernés par le FRAPPE, car il dispose de leurs propres équipes techniques basées sur les territoires.*